



Europäische Gemeinschaft Historischer Schützen
Communaute européenne des gildes historiques
European community of historic guilds
Europese Gemeenschap der historische Schuttersgilden
Europejska Wspólnota Historycznych Strzelców



Règlement pour le Tir européen du Roi et du Prince

Le Tir européen du Roi et du Prince est organisé selon la tradition locale de l'organisateur. Les armes sont mises à disposition. L'utilisation d'armes personnelles est interdite. L'inscription pour participer au Tir européen du Roi et du Prince se fait uniquement auprès des présidents ou secrétaires régionaux.

Les textes suivants sont dans la forme masculine pour des raisons de simplification de traduction. Homme et femme sont autorisés à participer de la même façon.

Inscription des participants au tir du Roi et du Prince

- Les inscriptions des rois et princes doivent s'effectuer avant le 1^{er} juillet de l'année de déroulement de la manifestation, auprès des présidents ou secrétaires régionaux de leur fédération.
- Les frais d'inscription s'élèvent à 10 euros en ajoutant 10 euros des droits pour le tir à Leudal, 20 euros en total pour le tir du roi.
Les frais d'inscription s'élèvent à 10 euros en ajoutant 5 euros des droits pour le tir à Leudal, 15 euros en total pour le tir du prince.
- Les secrétaires régionaux sont chargés de récolter les coordonnées des rois et des princes participants.
- Les secrétaires régionaux s'assurent que les inscriptions des rois et des princes soient transmises aux organisateurs et au Secrétaire général pour le 15. Juillet. Cette liste sera la seule base servant aux inscriptions pour le tir du Roi et du Prince.
- Il n'est plus possible de s'inscrire le jour de la manifestation.
- Seuls les candidats qui ont payé les frais d'inscription de 10 euros jusqu'au 1^{er} juillet seront autorisés de participer au tir.

Conditions de participation

Critères :

Chaque région détermine quels rois et quels princes seront autorisés à participer au tir européen du Roi et du Prince. Ces règlements doivent être présentés à l'E.G.S. Ceux-ci soient autorisés de s'inscrire si ils étaient roi ou prince pendant les 3 années précédentes pour autant qu'ils n'aient pas déjà participé au dernier tir européen suite aux règlements spéciaux. L'âge pour participer au tir du Prince européen soit déterminé par chaque région ou bien par la procédure habituelle de l'association.

Les participants devront remplir les conditions suivantes :

- Les participants doivent via leur confrérie, gilde ou association de leur fédération régionale respective, être membre de l'E.G.S.
- Les rois et les princes sont également invités à participer à la levée des couleurs, accompagnés d'au moins 6 membres et à participer au défilé/cortège.
- Les participants porteront l'uniforme de leur association ainsi que leurs signes honorifiques durant toute la compétition, ainsi que lors de la remise des prix.
- Les participants ne peuvent se trouver sous l'emprise de l'alcool. Il leur est formellement interdit de consommer de l'alcool durant toute la compétition (tolérance zéro). Les participants en d'ébriété seront immédiatement exclus du tir. Cette décision prendra seul la commission de tir directement et définitivement.

Communication aux rois et aux princes

Le Secrétaire générale transmet aux participants une confirmation de leur inscription. Celle-ci devra être présentée à Leudal!

Les participants au tir européen du Roi et du Prince reçoivent de la part des organisateurs un courrier comprenant les instructions actualisées dans les langues suivantes : allemand, néerlandais, polonais et français. Ce courrier sera transmis au plus tard 14 jours précédant la fête de tir.

Inscription des rois et des princes

Les participants (rois et princes) doivent se présenter le samedi de la fête entre 9 et 11 heures auprès de leur secrétaire régional dans le local prévu à cet effet. On y procédera à l'inscription et on y déterminera l'ordre de passage du premier tour (présélection). Pour des raisons d'organisation, l'ordre de passage pourra être déterminé préalablement sous le contrôle de la commission de tir.

Il faut absolument présenter la carte d'identité indiquée à l'inscription. Sinon, il ne sera pas possible de participer au tir!

La redevance d'inscription pour les rois s'élève à 10 € et celle des princes à 5 € (ou montant correspondant dans la monnaie nationale) et sera perçu par avance avec les frais d'inscription (voir Inscription des participants au tir du Roi et du Prince).

Obligations des organisateurs

Les organisateurs doivent accomplir les préparatifs suivants avant la fête :

- Ils doivent mettre à disposition un local suffisamment spacieux et correctement indiqué / affiché dans lequel auront lieu les inscriptions. Ce local sera pourvu de suffisamment de tables et de chaises selon l'importance des régions. On peut y déroger en fonction des inscriptions reçues. Cette disposition sera décidée après le 1^{er} août, lors d'une réunion de la commission de tir. Celle-ci se tiendra dans tous les cas avant le début des inscriptions et sera décidé.
- Apposer un affichage clair vers le local d'inscription.
- Les organisateurs doivent pourvoir à un souvenir pour tous les participants.
- Il faut prévoir 2 personnes par région pour contrôler les listes, effectuer les corrections éventuelles, encaisser les droits d'inscription et remettre le souvenir aux participants.
- Important: les personnes responsables ne sont pas permises de participer au tir en même temps.
- Il faut installer un stand d'information au terrain du tir pour les participants.

Obligations des régions

Le secrétaire régional doit s'assurer de la présence d'au moins 2 représentants maîtrisant les langues des participants de sa région et pouvant s'entretenir avec eux sans que quelconque malentendu linguistique ne puisse survenir. Ils doivent être informés par les organisateurs de toutes les données concernant le lieu et le déroulement du tir du Roi et du Prince.

Éliminatoires

L'organisateur doit être en possession de toutes les autorisations et est chargé des dispositions de sécurité.

Stands de tir

- L'organisateur doit mettre à disposition un nombre suffisant de stands de tir pour le tir du Roi et du Prince par région (environ 50 tireurs par stand de tir).
- Pour les éliminatoires il y a lieu de prévoir dans la règle, 15 stands de tir.
- L'organisateur doit fournir les armes et les munitions en suffisance.
- L'organisateur doit préparer une table et 2 chaises par stand de tir pourvu le cas échéant, d'un dispositif de protection contre les intempéries.
- L'organisateur doit tenir prête des boissons pour les participants.

- L'organisateur doit prévoir un local pour le secrétariat avec vue sur le stand de tir où se déroulera la finale. Ce local disposera de suffisamment de tables et chaises pour y accueillir ± 35 personnes. Il faut également y prévoir une installation audio avec microphone.

Délimitation des stands de tir à l'aide de barrières

- Les stands de tir seront délimités clairement de manière telle à assurer une zone de sécurité suffisante et de protection pour les spectateurs. Seuls les secrétaires régionaux, les maîtres d'armes, les pointeurs, les rois et les princes participants au tir peuvent se trouver à l'intérieur des stands de tir. Chaque stand de tir sera également clairement séparé par rapport aux stands voisins.
- Par stand de tir, il faut au minimum prévoir un maître d'armes par arme, ainsi que les munitions. Les maîtres d'armes sont responsables du chargement de l'arme, du respect des règles techniques selon le règlement de tir local et des conditions de sécurité.

Début des éliminatoires

- Les rois et les princes doivent être inscrits au plus tard à 11h30' par les secrétaires régionaux.
- Les éliminatoires débutent au plus tard à 12h00'.

Fin des éliminatoires

- Les secrétaires régionaux seront responsables de la transmission au secrétariat sans délai des listes établies par les maîtres d'armes et les pointeurs.
- Les secrétaires régionaux vérifient si toutes les conditions de participation à la finale sont remplies.
- Pour le tir du Roi, maximum 50 candidats participeront au tir par perche ou par stand de tir durant les éliminatoires. A chaque stand tire en règle générale, que des candidats d'une même région.
Sauf dispositions spécifiques régionales, les 2 tireurs précédents et les 2 tireurs suivants le tireur qui a abattu l'oiseau sont admis en finale.
Des participants émanant des éliminatoires, au moins 10 participants de la région 1 et au moins 5 participants de chacune des autres régions sont autorisés à participer à la finale, avec un maximum de 10 % des participants de chaque région.
- Les mêmes dispositions telles que décrites ci-dessus sont d'application pour le tir du prince.

Phase finale

Tirage au sort

- Le tirage au sort de l'ordre de passage des tireurs se déroule à 14h30' au secrétariat situé près des stands de tir, en présence des secrétaires régionaux.

Début de la finale

- La finale débute à 15h30' et doit être achevée à 17h00'.
- La finale du tir du Roi débutera par une salve d'honneur tirée par des personnalités présentes. Elle sera annoncée par le Président de l'EGS ou par un représentant de l'organisateur.
- Les tirs du roi et du prince débiteront aussitôt après. Le Roi et le Prince qui décrochera le dernier morceau de bois de la perche, est proclamé nouveau roi et nouveau prince européen.

Prince et Roi européen

- Le maître de cérémonie ou l'un de ses représentants accompagne le roi et le prince en exercice dès son arrivée et durant toute la durée du rassemblement de tir.

- L'organisateur met à disposition un accompagnement du nouveau roi et du nouveau prince. Les accompagnateurs se feront connaître auprès du secrétariat avant la finale.

Le titre de Roi européen ne peut être acquis par un tireur qu'une seule fois dans la vie. Un tireur ayant déjà porté le titre de Roi européen ne pourra plus participer au tir du Roi futur.

Le titre de Prince européen ne peut être acquis par un tireur qu'une seule fois dans la vie. Un tireur ayant déjà porté le titre de Prince européen ne pourra plus participer au tir du Prince futur. Lorsqu'un ex-Prince européen remplit les conditions de sa région pour la participation au tir du Roi européen, il sera autorisé de participer à ce tir du Roi européen.

Commission EGS

- Les membres de la commission de tir contrôlent les inscriptions, le tirage au sort de l'ordre de passage et toutes les procédures de tir.
- La commission peut exclure des participants au tir en cas de constat d'irrégularité. La décision de la commission de tir est irrévocable.
- La commission accompagne le nouveau roi et le nouveau prince avec le maître de cérémonie, les délégués de l'organisateur jusqu'au siège de la présidence.
- La tâche de la commission s'achève avec la présentation du nouveau roi et du nouveau prince à la présidence.
- La commission est responsable pour toutes les décisions concernant le tir. Cela est valable déjà avant la fête, mais aussi au cours de la fête. Les décisions de la commission engagent l'organisateur.

Cette réglementation a été décidée au comité directeur de l'EGS le 4 mars 2017 et à la réunion plénière le 22 avril 2017 et est la seule réglementation en vigueur.

Membres de la commission de tir

Hugo Steyls	Cipressenstraat 4, B – 3530 Houthalen-Helchteren Tel: 0032/89380888 of 0032/478560416 E-mail: hugo.steyls@telenet.be
Marc Pijnenburg	Vorstenbosseweg 5, NL – 5473 NG Heeswijk-Dinther Tel: 0031/413280772 of 0031/6 44274727 E-mail: mpijnenburg64@gmail.com
Konrad Graute	Böhmerstraße 62, D - 33330 Gütersloh Tel: 0049/5241-26785 mobil 0049-163-7508283 E-mail: konrad.graute@t-online.de
Pawel Przychdniak	Sarbka 48, PL-64700 Czarnkow Tel: 048 67 255 12 65 of 048 608 489 543 E-mail: pp07@tlen.pl